

Date de la séance précédente : 7 Mai 2021

Le 10 juin 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SOUILHE, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond VÉLAND Maire.

Etaient Présents : Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mlle Corinne CARMES, Mme Martine FONTANIÉ, M. Freddy GAUTHIER, M. Gilbert PICCININI, M. Éric ROSALIE, M. Jean-Marie ROSALIE, M. Dominique SÉMÉNOU

Etait Absent excusé : M. Grégoire ECK

Avant le début de la réunion du conseil municipal, M. le Maire présente Mme DOMINGUEZ qui l'a contacté pour lui présenter un projet d'installation d'une épicerie dans notre village. Mme DOMINGUEZ est venue afin d'exposer son projet de mise en place d'un point multi services et peut être la création d'un bistrot de village à l'ensemble du conseil municipal. M. le Maire indique que le local situé à coté de la bibliothèque, après rénovation et mise en conformité pourrait être loué à Mme DOMINGUEZ pour réaliser son projet.

Après en avoir discuté le conseil municipal trouve le projet intéressant et souhaite revoir Mme DOMINGUEZ dès que son projet sera bouclé et qu'elle aura obtenu des réponses des banques.

ORDRE DU JOUR :

Financement de l'acquisition d'un bien immobilier sur la commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les propositions de demandes de financement exposées lors de la réunion de préparation du conseil à savoir :

3 organismes financiers ont été sollicités le CIC, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole pour un emprunt d'un montant de 165 000,00 €. La proposition la plus intéressante est celle faite par le Crédit Agricole avec un taux de 1,05% sur 20 ans

M. Dominique SEMENOU demande à ce qu'une nouvelle étude soit faite auprès d'un autre organisme financier.

Après en avoir discuté cette demande est rejetée à la majorité des présents :

Contre : 6

Pour : 4

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition de financement du Crédit Agricole et de l'autoriser à signer le contrat de prêt.

Cette proposition est votée à la majorité des présents :

Pour : 7

Contre : 2

Abstention : 1

Subventions allouées aux associations :

La Présidente du Sporting Club de Souilhe présente explique que le club ayant perçu la subvention d'un montant de 250.00 € en septembre 2020 et que vu le contexte sanitaire il y avait eu peu de séances de sport, le club renonçait donc au versement de la subvention pour l'année 2021.

L'ensemble du conseil municipal remercie la Présidente de cette décision.

M. le Président du Football Club demande le report de la décision d'attribution de la subvention au mois de septembre prochain

Il est proposé d'attribuer la subvention d'un montant de 350.00 € à l'association des chasseurs.

Ces propositions sont votées à l'unanimité des présents

Questions et informations diverses :

♦ Eclairage place des marronniers

Plusieurs habitants ont signalé que l'éclairage de la place des marronniers ne fonctionnait plus. Le problème est en cours de réparation et l'éclairage devrait à nouveau fonctionner dans les prochains jours.

♦ Poubelle place des marronniers

Il est demandé à ce qu'une poubelle soit installée près de la table sur la place des marronniers

♦ Salaire du cantonnier

Le cantonnier est actuellement mis à disposition par la communauté de communes à Souilhe, son salaire est donc facturé à la commune. Il est demandé de procéder à une étude de coût pour l'embauche du cantonnier directement par la commune.

♦ Réunion avec le Syndicat du Fresquel

Il ressort de cette réunion que les cours d'eau ainsi que les nappes sont d'un niveau bas et que des restrictions d'eau concernant l'arrosage aussi bien pour les agriculteurs que pour les particuliers sont envisageables

♦ Contrôle Aires de jeux

Suite aux anomalies relevées par la Société VERITAS sur les aires de jeux, des devis vont être demandés afin d'effectuer les réparations nécessaires et la mise en conformité de ces aires de jeux

♦ Déploiement de la fibre

Dans le dernier compte rendu nous vous avons indiqué que dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur notre commune, les propriétaires résidant à l'extérieur du village souhaitant bénéficier de la fibre sur leurs propriétés recevraient un document à compléter et retourner au SYADEN. Ce document ne sera distribué qu'au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Mme Jeanine BONNETY apporte des précisions sur la fête du cassoulet de cette année qui ne sera pas organisée comme les autres années : il n'y aura pas de défilé des chars fleuris, une chasse aux trésors sera organisée avec différents parcours et seuls les restaurants pourront servir le cassoulet.

La séance est levée à 22h05mn

Le Maire
Raymond VÉLAND

La secrétaire
Martine FONTANIÉ